

## Fédération Française des Curistes Médicalisés

F.F.C.M - Association Loi de 1901 agréée par le Ministère de la Santé

Membre fondateur de l'Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé - U.N.A.A.S.S (France Assos Santé)

Siège social : 2, rue des frères Rodriguez - 72700 Allonnes

① 06-83-27-22-80 ☐ ffcmcuristes1@gmail.com

https://ffcm-curistes.wixsite.com/ffcm

Communiqué n° 10/2023 du 08 octobre

1) 11 octobre réunion FFCM à VICHY

## Mercredi 11 octobre à 15 h - Salle des Fêtes

(Place de l'Hôtel de Ville)

Réunion d'information des curistes de VICHY

## 2) <u>Le VII° congrès de la FFCM s'est tenu au Mont-Dore (63)</u>

Le 7° congrès de la FFCM s'est tenu le 20 septembre au Mont-Dore où la FFCM a été créée en 2000. Le rapport moral, le rapport financier, ainsi que la liste des candidats au Conseil d'Administration et au Bureau, ont été validés par une **large majorité** des adhérents que nous **remercions**. Un résumé de ce VII° congrès figurera dans le bulletin **FFCM INFORMATION N° 33** qui paraîtra fin novembre.

## 3) A propos des fraudes à l'Assurance Maladie

Alors que tous les secteurs de la santé, y compris le thermalisme social et médicalisé, sont en butte avec des restrictions financières au préjudice des **malades**, des sommes importantes sont détournées via des **fraudes**.

Si les restrictions découlent d'arbitrages **économiques** désastreux et l'explosion des fraudes d'une société complètement **détraquée** par l'argent, les pouvoir publics mettent en avant leurs tentatives pour lutter contre ces fraudes.

Selon le Directeur de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM): La lutte contre la fraude est une des missions essentielles de l'Assurance Maladie, au cœur de notre responsabilité de gestionnaire de fonds publics. Rappelons que les dépenses de santé gérées par l'Assurance Maladie représentaient plus de 230 milliards d'euros en France en 2021 : c'est un montant considérable qui est financé par la solidarité de nos concitoyens. Nous sommes garants de la bonne utilisation de ces deniers publics (interview du 09/2022).

La CNAM vient d'annoncer que la fraude **détectée** et stoppée au 1° trimestre **2023** s'élève à **146,6 Millions** € (+ 36% par rapport à 2022), dont **70%** (**102,4 millions** €), est imputable aux **professionnels** et aux **établissements** de santé (il s'agit le plus souvent **d'actes fictifs** ou de surfacturations), et **30%** (**39,2 millions** €), est imputable aux **assurés sociaux**.

Mais c'est un progrès à relativiser, compte tenu de l'écart trop important qui sépare, selon la Cour des comptes, le montant des fraudes évaluées et le montant des fraudes détectées.

En effet selon un article du 24/05/2023 sur le site « Capital » : l'écart entre les montants estimés des fraudes et des fautes\* et ceux réellement détectés **donne le tournis** (\* une faute occasionne un préjudice, mais contrairement à la fraude, l'intentionnalité n'est pas démontrée). Cf. deux exemples ci-dessous :

- Médecins généralistes (2018-2019): fraudes et fautes estimées entre 185 et 215 millions, pour un montant détecté de 4 millions (2018) et 3,7 millions (2019), soit 1,7 à 2,2% du montant estimé des fraudes et fautes.
- Infirmiers (2018) : fraudes et fautes estimées entre 286 et 393 millions, pour un montant détecté de 17,8 millions, soit 4,5 à 6,2% du montant estimé des fraudes et fautes.

Du coup, on comprend pourquoi l'avis de la **Cour des comptes** rendu public le 24 mai 2023, invite à un **changement d'échelle** des **actions** visant à mieux prévenir, détecter et **sanctionner** les fraudes.

La FFCM à son modeste niveau, a signalé plusieurs fraudes solidement documentées à la CNAM.

Force est de constater que les réponses que nous avons obtenues ne sont pas toujours en **concordance** avec la déclaration du Directeur de la CNAM de septembre 2022 citée plus haut.

Nous **continuons à agir** pour contribuer à juguler les fraudes qui touchent le thermalisme social et médicalisé.

Nous vous remercions de votre attention et de faire circuler ce communiqué.